tandis que le Bas-Canada ne paie que 30 p. cent; quel sera donc l'effet de la 64e résolu-tion? D'après cette résolution, le Haut-Canada recevra un subside de \$1.116,000, et d'après le principe dont le Haut-Canada a toujours réclamé l'application, la proportion que le Bas-Canada aura à payer sur cette somme, comme partie de la confédération, sera de 30 p. cent, tandis que celle du Haut-Canada sera de 70 p. cent ou \$781,000. Nous n'avons cessé de payer la plus large part des impôts tandis que le Bas-Canada n'on a toujours payé que la plus petite part, et le but de cette confédération est de douner aux gouvernements locaux l'administration de leurs affaires locales, en vertu de quoi nous prélèverions les fonds nécessaires à nos besoins locaux et le Bas-Canada ferait la même chose. Or, il arrive ici que le gouvernement général prélèvera les fonds en question dans le Haut-Canada dans la proportion considérable que nous venons d'indiquer, tandis que le Bas-Canada recevra une sub-Vention de \$888,000. Ainsi done, le Haut-Canada se trouvers à payer, commo membre de la confédération, \$621,000 sur cette somme, suivant la proportion dans laquelle elle fournit au revenu, et le Bas-Canada 30 P. cent seulement, c'est-à-dire \$267,000.

M. H. McKENZIE-L'hon. député est

dans une erreur complète.

M. SCATCHERD-Ainsi donc, en vertu de cette disposition, le Haut-Canada aura à payer au gouvernement général, tous les ans pour toujours, \$268,000 de plus que le Bas-Canada, et de plus qu'il ne paierait en réalité si la perception de ces subventions était laissée à chaque province.

L'Hon. M. BROWN-Le calcul de mon hon, ami est des plus inexact: je ne l'interromprai pas cependant à moins qu'il ne le

désire.

M. SCATCHERD-Je n'y vois pas la moindre objection; mais le principe sur lequel j'ai basé mes calculs n'est-il pas correct ?

L'Hon. M. BROWN-Non, il ne l'est Pas, car l'hon. monsieur devrait se rappeler que les rapports du Haut avec le Bas-Canada seront entièrement changés lorsque toutes les provinces n'en feront qu'unc.

M. SCATCHERD-Mais s'il n'y a pas de changement, le principe reste vrai ?

L'Hon. M. BROWN - Sans doute, en ce qui regarde le Haut et le Baq-Canada; mais l'hon monsieur devra se rappeler que

l'union aura pour résultat de changer entièrement les relations des deux premières. Ce changement affectera non seulement le mode de perception des impôts, mais encore celui de la répartition, et ces deux changements seront avantageux au Haut-Canada.

M. SCATCHERD—L'hon. monsieur convient de l'exactitude du principe, et avoue qu'à moins de changements dans la situation, il produira les conséquences que j'ai

indiquées.

L'Hon. M. BROWN-Or, nous savons quelle sera cette nouvelle situation. L'hon. ORATEUR devrait discuter tout le système financier du projet, et non s'attacher qu'à une partie seulement. Un simple coup-d'œil jeté sur les tableaux du commerce de toutes les provinces lui eut suffi pour se convaincre

de l'inexactitude de ses calculs.

M. SCATCHERD—Ce que je dis n'est pas autre chose que ceci, savoir : que si au lieu de payer à tous les gouvernements locaux cette subvention de 80 centins par tête, on eut laissé le Haut-Canada percevoir luimême sa propre subvention, \$1,116,000, et le Bas-Canada ses \$888,000, on aurait enfin satisfait aux réclamations que celui-là fait

valoir depuis si longtemps.

L'Hon. M. BROWN—Sans aucun doute. M. SCATCHERD—Car, en effet, nous avons toujours dit que nous étions prêts à percevoir les fonds destinés à nos besoins locaux à condition que le Bas-Canada fit la même chose; nous avons droit, d'après ce principe, à \$286,000 de plus que nous ne recevrons; c'est pourquoi, je répète que le projet actuel est injuste. S'il est équitable, alors, nous devrous tous avouer que nous combattons depuis dix ans pour une fausseté. On devrait avoir combiné le projet de façon à établir que la perception des fonds nécessaires au Haut-Canada lui eut été laissée et qu'il en eut été ainsi pour le Bas-Canada. Pour ne pas l'avoir fait nous continuons de rester toujours sous le poids de la disproportion entre ce que nous payons et ce que nous recevons, c'est-à-dire les réclamations du Haut-Canada restent encore intactes et non satisfaites.

L'Hon. M. BROWN-En vérité, je suis étonné des conclusions où en est arrivé mon hon ami. Je conviens avec lui qu'il eut été désirable de laisser chaque province percevoir elle-même, par des impôts directs, les fonds nécessaires pour faire face à ses propres dépenses :- mais s'en suit-il de ce Pintroduction des provinces maritimes dans qu'il n'en soit pas ainsi qu'on ait raison de